



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2020

Séance ordinaire du **12 NOVEMBRE 2020 à 19H00**

Date de convocation du Conseil Municipal : **04 NOVEMBRE 2020**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **15**

Président de séance : **Monsieur Roger SIMON**

Étaient présents : Mmes BOIRON B., BOIRON M., CHEVALLIER, GARCIA, HIGUERO, LECLERCQ, MICHELNICKY.

Mrs BELMONT, CHARMY, ESTRAGNAT, GUIGUET, MARREL, SIMON, VILLARD.

Était excusée : Mme OSTOJIC

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain GUIGUET**

Après avoir fait l'appel nominal des élus, le quorum étant atteint, Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance du Conseil municipal.

Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 28 août 2020 :

Le compte rendu du conseil municipal du 28 août 2020 a été approuvé sans remarque, à l'unanimité

Décision modificative n°1-2020 au budget communal :

Le budget 2020 était un budget provisoire, mis en place lors d'une année électorale et ne pouvait donc pas être représentant des projets réalisés par la nouvelle équipe municipale. Il convient donc d'inscrire sur les lignes comptables correspondant aux travaux réalisés les montants effectifs de ces travaux en prévision de leurs règlements.

CREDITS A OUVRIR section d'investissement Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	2158	ONA	Autres installations, matériel et outillage technique (panneau numérique)	2 000.00
021	21578	ONA	Autre matériel et outillage de voirie (jeux enfants et broyeur aspirateur)	18 000.00
021	2183	ONA	Matériel de bureau et matériel informatique (ordi et mobilier cantine et ikea)	2 000.00
021	21318	ONA	Autres bâtiments publics (cabinet médical + toit motricité)	35 000.00
			TOTAL	57 000.00

CREDITS A REDUIRE section d'investissement Dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	2313		Constructions	- 57 000.00
			TOTAL	- 57 000.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la communauté et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Par délibération du 27 février 2018 le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a arrêté la composition de la CLECT à 30 membres avec un représentant par commune.

Les membres de la CLECT sont des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal. Ainsi, suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 il convient de renouveler les membres de la CLECT et de désigner un nouveau membre pour y représenter notre commune.

Cédric BELMONT, adjoint délégué aux finances est désigné pour représenter Saint Romain en Gier à la CLECT ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention avec l'APSR (Association pêche de St Romain) pour l'utilisation du plan d'eau de la Bricotte.

Pour faire suite à la dénonciation de la convention de mise à disposition de l'étang de la Bricotte avec l'association de pêche communale « l'APSR » au précédent conseil municipal en date du 28 août 2020 et comme il en avait été proposé, la nouvelle convention a été mise en place avec l'APSR.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité cette convention dont elle a été préalablement destinataire et autorise Mme le Maire à la signer à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention avec Rhône Sud Football Club et Foot Loisirs d'Echalas.

Une convention de mise à disposition des équipements sportifs pour les footballeurs est mise en place et présentée aux élus. Cette convention est identique pour les différents clubs de foot. Mme Leclercq et Mr Estragnat expliquent les modifications au conseil.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité cette convention dont elle a été préalablement destinataire et autorise Mme le Maire à la signer. (Mr Estragnat, président du club de foot, ne participe pas au vote).

Groupement de commandes avec Vienne Condrieu agglomération : marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI).

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté antérieurement par Vienne Condrieu Agglomération et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un

marché de fournitures et livraisons de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI), en groupement de commandes.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

Il se décompose en 6 lots : vêtements multiservices ; vêtements de protection ; vêtements de sport ; chaussures ; gants et enfin EPI spécifiques

Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Ces dispositions sont validées à l'**unanimité** et Madame le Maire est **autorisée** à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

Questions et informations diverses :

La peinture de la cantine : Une entreprise a réalisé la peinture pendant les vacances de la Toussaint, les personnels de la cantine sont satisfaits du résultat.

Le mobilier de la cantine sera livré début décembre pour être installé pendant les vacances de Noël.

La cérémonie du 11 novembre a été présidée par Madame le Maire mais avec un accès restreint dû aux mesures COVID 19.

Le repas des anciens : les repas des anciens est annulé car impensable dans ces conditions sanitaires et interdit par la préfecture.

Le retrait des pigeons : Les cages ont été installées sur le toit de la mairie, nous sommes en phase de nourrissage des pigeons pour les habituer à venir, la deuxième phase de capture commencera quand l'habitude aura été prise.

Le point d'eau à l'église : un devis de 2587€ pour le branchement a été présenté, il reste à évaluer les évacuations. Les devis sont en cours d'élaboration.

Cette semaine, le cabinet médical s'est installé à sa place définitive (1^{er} étage de la Mairie, accessible par l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite).

Monsieur Villard a fait un topo sur l'accessibilité par la DDT

- Dossier sur l'accessibilité des bâtiments.
- Dossier public d'accessibilité.
- Outils numériques pour vérifier l'accessibilité des bâtiments communaux.

Les travaux sur les chemins ruraux et coursières ont débuté cette semaine et continueront la semaine prochaine.

Les travaux du Siemly (eau) ont débuté cette semaine à Cottarcieux.

Le curage du ruisseau de Chamouy a été réalisé par le SYGR. Suite aux orages de cet été, le caniveau sous le pont du chemin de fer avait été comblé de gravas. Le SYGR a fait les travaux d'entretien depuis le pont du chemin de fer jusqu'au Gier.

Le conseil municipal est clôturé par Monsieur le premier adjoint à **19h45**.